

40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

18 au 22 mars 2024



RESOLUTION COMMISSION/N°/22.03.2024

CASEAC/R-2/220324/GOUV

Objet : Difficultés liées à l'obligation de passer par France Connect pour créer ou avoir accès aux espaces personnels de l'Assurance-Retraite ou d'Info-Retraite.

VU

- La Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique
- Le Décret n° 2022-842 du 1er juin 2022 relatif aux attributions du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
- Les décisions n° 2022-5813/5814 AN et n° 2022-5760 AN qui ont annulé les élections législatives des circonscriptions 2 et 9 des Français de l'étranger, en raison de problèmes techniques ayant affecté le processus électoral, principalement dans l'envoi et la réception de SMS de confirmation

CONSIDÉRANT

- Que les personnes sont parties de France souvent depuis longtemps et n'ont pas de numéro fiscal,
- Que n'étant pas des assurés sociaux en France, les personnes n'ont pas accès au portail Ameli
- Que selon les pays, l'application YRIS envoie des SMS de confirmation qui n'arrivent pas (nous avons le précédent des élections législatives)
- Que France Identité exige une carte d'identité au format CNI biométrique
- Que l'identité numérique de la Poste ne reconnaît pas les numéros de téléphone de nombreux pays

- Que ces difficultés d'accès aux sites des caisses de retraite via France Connect et les problèmes de réception des SMS de confirmation compromettent la capacité des Français de l'étranger à gérer efficacement leurs relations avec les caisses de retraite, à faire valoir leurs droits à la retraite, à demander leurs prestations sociales, affectant ainsi leur sécurité financière et leur bien-être.

DEMANDE que le gouvernement français et les caisses de retraite concernées :

- prennent des mesures immédiates pour résoudre les problèmes d'accès aux sites par FranceConnect
- trouvent d'autres moyens de sécurisation d'accès aux sites concernés
- allouent des ressources adéquates pour assurer le bon fonctionnement et la disponibilité des services en ligne liés aux caisses de retraite, en tenant compte des spécificités géographiques des pensionnés établis à l'étranger

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	X
Nombre de voix « pour »	13	90
Nombre de voix « contre »	0	0
Nombre d'abstentions	0	0

RÉPONSE